

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE
DE
MILLAS

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6
DU
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
Article L.123-13-3 du Code de l'Urbanisme

Un dossier relatif au projet de modification simplifiée du PLU est mis à disposition du public, un registre est également ouvert pour la formulation d'observations.

Ces documents sont mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture et sur le site internet de la commune pour une durée d'un mois à compter du 1er mars 2021.